

Décision

Générale

colonial

Décision n° 41-436-1933 interdiction de séjour

n° 41-436-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 mars 1933

Numéro JO

n° 436 du 31/03/1933

Date du numéro

31 mars 1933

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour à la Côte française des Somalis à été interdit pendant deux ans pour compter du 14 mars 1933 date de sa libération au nommé Abdllah Said. En cas de contravention au présent arrêté d'éloignement, il sera passible des peines prévues à l'article 45 du décret du 2 avril 1927. Le commissaire de police a été chargé de l'exécution du présent arrêté. qui sera notifié à l'intéressé avant sa sortie de prison.